



Faire un don à la LPO Anjou, c'est aussi utile que facile !

Chers adhérents,

Plusieurs d'entre vous nous ont questionnés sur la possibilité de faire des dons à la LPO Anjou. Association loi 1901, **la LPO Anjou peut bien évidemment bénéficier de vos dons** qui peuvent revêtir plusieurs formes :

- Versement d'argent : la forme la plus courante
- Don en nature : 2 véhicules nous ont par exemple été donnés ces dernières années et nous sommes toujours à la recherche de mobilier de bureau (chaises, armoires, bureaux...)

Reconnue d'intérêt général au titre de la défense de l'environnement naturel, la LPO Anjou est habilitée à établir un reçu fiscal qui, si vous êtes imposable, vous permet de bénéficier d'une réduction d'impôt de 66% des sommes versées (dans la limite de dons représentant 20% du revenu imposable).

Deux autres formes de dons existent mais nécessitent des démarches plus élaborées et ne sont possibles qu'au profit de la LPO France : la donation (acte notarié), le leg (acte testamentaire). Si vous souhaitez plus d'informations sur ces dispositifs, nous pouvons vous renseigner.

Alors n'hésitez pas à soutenir librement votre association ! Ces moyens financiers ou matériels sont indispensables à notre fonctionnement et contribuent à notre indépendance.

Bien à vous,

Le Conseil d'Administration

Formulaire de don à retourner à la LPO Anjou - 35 rue de la Barre - 49000 ANGERS

Nom Prénom _____

Adresse _____

CP _____ Ville _____

Montant du don : _____ €

Je souhaite un reçu fiscal : Oui Non

Paiement par : Chèque à l'ordre la LPO Anjou Espèces Virement

Pour les virements : Caisse d'Épargne Bretagne Pays de la Loire
BIC : CEPFRPP444 - IBAN : FR76 1444 5004 0008 1001 0574 316